MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury du concours externe au titre de la session 2027, d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime dans la section : sciences économiques et sociales et gestion option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article L. 813-8 ;

Vu le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatifs aux contrats liant l'État et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 1992 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès à la 4ème catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé prévus par l'article 13 du décret n°89-406 du 20 juin 1989 ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2026 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours d'accès à la deuxième et à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime et fixant le nombre de places offertes ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2026 portant désignation des présidents des jurys des concours externes ouverts au titre de l'année 2027 pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, de professeurs de lycée professionnel agricole, de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole et pour l'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime,

ARRÊTE

Article 1er

Le jury du concours externe d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime dans la section Sciences économiques et sociales option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise est composé comme suit :

Président :	M. Mathieu BOOGHS	Inspecteur adjoint (MAASA - CGAAER)
Vice-président :	M. Patrice ROBIN	Inspecteur de l'enseignement agricole (MAASA - DGER)
Vice-présidente suppléante :	Mme Anne VALADE	Inspectrice de l'enseignement agricole (MAASA - DGER)
Membres titulaires :	Mme Béatrice ARNOUX-MARCHAL	Professeure certifiée de l'enseignement agricole de classe exceptionnelle (LEGTA de Courcelles-Chaussy)
	M. Philippe BELLET	Professeur de lycée professionnel agricole hors classe (LEGTPA de Nérac)
	M. Jean-Marie BROCHARD	Professeur certifié de l'enseignement agricole hors classe (LEGTA Bourges-Le-Sollier)
	M. Jean-Baptiste CAYEUX	Inspecteur de l'enseignement agricole (MAASA - DGER)
	Mme Katia CHABAL	Professeure certifiée de l'enseignement agricole (LEGTA d'Aubenas)
	Mme Magali CUBIZOLLE	Professeure certifiée de l'enseignement agricole (LEGTA de Rodez La Roque)
	Mme Patricia DARJO	Directrice d'établissement (EPLEFPA de La Roche-sur-Yon)
	Mme Catherine DE ROQUEFEUIL	Professeure certifiée de l'enseignement agricole de classe exceptionnelle (LEGTA Châteauroux – La Chatre)
	Mme Alexandra DE LE VALLEE	Directrice d'établissement (EPLEFPA de Châlons-en-Champagne)
	M. Stéphane DUBOIS	Directeur d'établissement (EPLEFPA de Charleville-Mézières)
	Mme Stéphanie LAMY	Professeure de lycée professionnel agricole hors classe (LEGTA d'Albi)
	M. Christophe LE CLEZIO	Professeur certifié de l'enseignement agricole de classe exceptionnelle (LEGTA de Charleville-Mézières)
	Mme Marie LE LAUSQUE	Professeure de lycée professionnel agricole (LEGTA Kernilien de Plouisy)
	M. Yohann LEVRAY	Professeur certifié de l'enseignement agricole (LEGTA Saint-Hilaire de Harcouët)

Mme Claire MELAC	Professeure de lycée professionnel agricole (LEGTPA d'Albi)
M. Jean-Pierre NAULIN	Inspecteur de l'enseignement agricole (MAASA - DGER)
Mme Aurore PONTONNIER	Professeure certifiée de l'enseignement agricole (LEGTA de Poitiers Venours)
M. Stéphane SEEL	Professeur certifié de l'enseignement agricole (LEGTA d'Obernai)
Mme Alexandra THIEFAINE	Directrice adjointe (LEGTA de Rethel)

Article 2

La cheffe du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 septembre 2026.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Pour la ministre et par délégation :

Le Chef du bureau des concours et des examens professionnels

Morgan LHOMER